

# Partir pour réussir ?

## Influence de la migration sur la mobilité sociale pendant l'industrialisation. France, 1870-1940

---

**Lionel KESZTENBAUM**

INRA-LEA, INED et Université d'Evry

### Introduction : mobilité sociale et industrialisation

L'importance de la mobilité sociale pour la compréhension des sociétés industrielles a donné lieu, notamment ces dernières années, à un certain nombre de travaux sur les sociétés contemporaines, aussi bien à l'échelle nationale que dans une perspective comparatiste<sup>1</sup>. Considérée comme un révélateur du degré « d'ouverture » d'une société, la mobilité sociale est aussi une des composantes essentielles des inégalités. Cependant, peu d'études ont été consacrées à la mobilité sociale sur la longue durée, ne serait-ce simplement que pour quantifier le niveau de mobilité dans le passé, entre et au sein des générations. Pourtant, comme le montre un travail récent sur la mobilité sociale aux États-Unis sur un siècle et demi<sup>2</sup>, l'analyse de longue durée permet de mettre en perspective les phénomènes de mobilité sociale observés aujourd'hui.

Surtout, le contexte, notamment la structure de l'économie, apparaît comme un déterminant essentiel de la mobilité sociale. Nombre d'études se sont ainsi attachées à distinguer mobilité liée à la structure sociale et mobilité « pure »<sup>3</sup>. Or, les mécanismes qui sous-tendent la mobilité sociale évoluent eux aussi au cours du temps et une analyse historique permet de mieux appréhender l'articulation entre transformation de la structure économique et sociale et évolution de la mobilité sociale. Dans ce cadre, deux investissements semblent être des facteurs importants pour favoriser l'ascension sociale des individus : investissement en capital humain et réalisation d'une mobilité géographique.

À ce titre, la France de la Troisième République présente un double intérêt par la conjonction de deux phénomènes : l'industrialisation et la scolarisation primaire de masse. Le premier crée des différentiels évidents dans la structure économique, le développement des régions et les emplois disponibles localement tandis que le second risque d'atténuer l'intérêt d'un investissement en éducation, qui semble avoir été un déterminant important de la mobilité sociale dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>.

Si la mobilité sociale est supposée augmenter pendant le décollage économique, notamment du fait des mutations sur le marché du travail, peu d'études empiriques ont jusqu'ici été à même de vérifier une telle relation et surtout d'examiner dans quelle mesure la mobilité géographique pouvait être un déterminant de la mobilité sociale. En effet, l'inégal niveau de développement entre les zones géographiques pendant l'industrialisation crée pour les migrants des opportunités d'accéder plus vite à une position sociale différente. Jusqu'à présent, les analyses étaient limitées à des monographies portant sur la mobilité sociale en un lieu spécifique - ainsi de l'étude classique de William Sewell sur Marseille - ou se concentrant sur

---

<sup>1</sup> Voir, entre autres, Erikson et Goldthorpe (1993). Pour la France, on peut citer, parmi les études récentes, Goux et Morin (1997).

<sup>2</sup> Ferrie (2005).

<sup>3</sup> À ce sujet, voir la synthèse présentée dans Héran (2004).

<sup>4</sup> C'est l'une des conclusions de Sewell (1985) sur Marseille dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

la mobilité intergénérationnelle, comme par exemple Bonneuil et Rosental (1999). Dans les deux cas, les sources rendent difficile un suivi des professions pour ceux qui changent de lieu de résidence, surtout pour ceux qui en changent fréquemment. Or, on peut penser que la mobilité géographique joue un rôle plus important encore sur la mobilité sociale intragénérationnelle que sur la mobilité entre générations, les migrants ayant de nombreuses opportunités professionnelles.

Grâce à la combinaison de l'enquête TRA et des registres matricules militaires, il est possible de s'affranchir de cette double limite, géographique - en considérant migrants et sédentaires quels que soient leur lieux de résidence -, et temporelle - en analysant la mobilité sociale sur l'ensemble du cycle de vie des individus<sup>5</sup>. De ce fait, cette étude s'intéresse directement aux relations entre migration et mobilité socioprofessionnelle, à travers une triple comparaison, des migrants avec les sédentaires qui restent au pays, des migrants avec les sédentaires qui se trouvent dans les zones d'arrivées, et enfin des migrants entre eux, notamment selon leur durée de séjour et la fréquence de leurs mobilités.

### Les registres matricules militaires

La première difficulté pour évaluer les conséquences de la migration sur la mobilité sociale intragénérationnelle tient à l'interaction entre les deux phénomènes au cours du cycle de vie. En effet, il n'est pas aisé de déterminer dans quelle mesure la mobilité sociale est une cause ou une conséquence de la migration. Changer de métier ou même obtenir un statut plus élevé au sein du même métier peut résulter d'une mobilité géographique mais elle peut tout aussi bien entraîner une migration. Idéalement, une analyse de la mobilité sociale au cours du cycle de vie nécessiterait dès lors un suivi continu et des professions et des lieux de résidences. Ici, seul le second nous est accessible grâce à l'utilisation des registres matricules militaires, la profession étant évaluée au cours de quelques étapes-clés du cycle de vie, mariage ou décès. Malgré cette limite, il nous est possible de résoudre le dilemme de l'interaction des deux phénomènes en considérant précisément la mobilité géographique effectuée entre deux moments du cycle de vie où l'on dispose des professions. En clair, on peut comparer la profession avant et après une éventuelle migration afin d'évaluer l'influence de celle-là sur celle-ci.

Pour cela, on met à profit l'enquête 3000 familles (ou enquête TRA). Initiée par Jacques Dupâquier au début des années quatre-vingt, cette enquête s'inscrit dans la lignée d'un certain nombre de travaux historiques de grande ampleur. Son principe est la collecte du maximum d'informations sur tous les individus dont le patronyme commence par les lettres T, R et A comme « Travers » ou « Trabuchet ». La limite essentielle de cette enquête tient aux difficultés à reconstituer le cycle de vie d'un même individu à partir de sources liées aux événements vitaux. Pour y remédier, on a choisit d'ajouter au noyau principal de l'enquête, constitué des table de mariage et des TSA<sup>6</sup>, les registres matricules militaires. Ceux-ci offrent en effet un suivi continu des changements de résidence à partir de l'âge de vingt ans.

Au lendemain de la défaite face à la Prusse, la loi Cissey (27 juillet 1872) réorganise l'armée française et préside à la mise en place d'un service long - vingt ans puis vingt-cinq ans après 1889 - divisé en quatre grandes parties, le service actif (le service militaire proprement

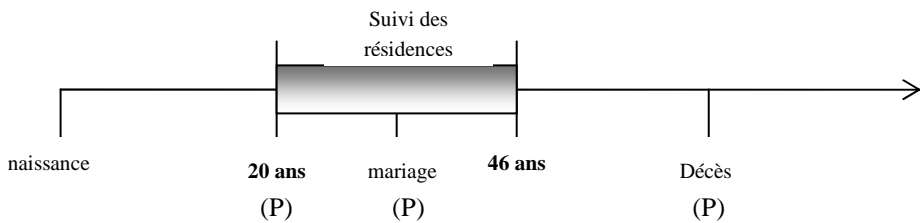
---

<sup>5</sup> Ainsi, Herscovici (1998) considère la mobilité sociale de migrants au cours de leur cycle de vie quelle que soit leur destination mais il n'étudie que des individus originaires de la ville de Newburyport (Massachusetts) et ne peut dès lors pas comparer leur devenir avec, par exemple, celui des sédentaires de leurs lieux de destination. À l'inverse, Bonneuil et Rosental (1999) analysent la mobilité sociale sur l'ensemble d'un pays (la France) mais ils ne peuvent considérer les trajectoires des individus au cours de leur cycle de vie.

<sup>6</sup> Tables de successions et absences : dressées par l'Enregistrement à partir de la Révolution, elles consignent diverses informations sur tous les individus décédés en France et notamment la présence éventuelle d'un patrimoine au décès.

dit) de quatre ans (puis trois puis deux), la réserve de l'armée active puis l'armée territoriale et la réserve de l'armée territoriale. Cette nouvelle organisation implique un suivi permanent de tous les individus pendant leur période de réserve, c'est-à-dire jusqu'à leur libération définitive du service militaire (quarante-six ans pour la majeure partie des conscrits). Les registres matricules sont la conséquence directe de cette évolution. Les renseignements qu'ils fournissent proviennent de deux sources différentes, certaines étant directement recueillies lorsque l'individu passe à vingt ans devant le conseil de révision, tandis que l'armée se contente de collecter les autres – particulièrement les changements de domicile – entre vingt et quarante-cinq ans. Les premières informations, profession et résidence à vingt ans par exemple, permettent de dresser un premier profil de chaque conscrit, et servent à établir un point de référence avant la migration. La Figure 1 présente une représentation schématique des données ainsi obtenues, où (P) désigne les moments du cycle de vie pour lesquels on possède la profession.

FIGURE 1 : LE SUIVI DES CONSCRITS À PARTIR DES REGISTRES MATRICULES MILITAIRES



Malgré leur relative exhaustivité, les registres matricules sont entachés de plusieurs biais, de deux types. Le premier est une sélection à l'entrée. Ainsi, toutes les femmes échappent au suivi des registres. Qui plus est, manque aussi une partie de la population masculine : les exemptés, un peu moins de dix pour cent de la population masculine âgée de vingt ans<sup>7</sup>. Le second biais correspond à une sortie prématurée de l'échantillon. Outre le décès du conscrit, sa réforme – pour raisons médicales uniquement – est problématique car il exclut de l'observation des individus dont le profil a changé et donc dont le comportement a de fortes chances d'être lui aussi modifié. Dans l'ensemble des analyses, on tient compte de la durée du suivi de chaque individu. En dépit de ces limites, il reste que, grâce aux registres matricules, on dispose d'un observatoire privilégié qui, outre l'adresse à la naissance et à 20 ans, nous fournit l'ensemble des résidences des individus entre 20 et 46 ans.

L'analyse de la mobilité géographique repose sur les registres matricules militaires. Ceux-ci ont été recueillis pour toutes les générations nées entre 1848 et 1900, qui sont donc suivies entre 1870 et 1940. À cette source s'ajoutent les données issues de l'enquête TRA<sup>8</sup> qui permettent de compléter les informations fournies par les sources militaires par des renseignements provenant de l'enregistrement ou des registres de mariage, notamment en ce qui concerne la profession. On cumule donc les avantages des deux sources : les registres militaires consistent la mobilité géographique tandis que les autres sources de l'enquête TRA fournissent la profession exercée à différentes étapes du cycle de vie. Pour pouvoir ainsi combiner les différentes sources, il nous faut réaliser en grand nombre des appariements entre

<sup>7</sup> Les autres cas d'absence ne représentent qu'une proportion négligeable de l'ensemble des conscrits, ainsi des insoumis (8 sur 2800 environ).

<sup>8</sup> Pour une description plus précise de cette enquête voir Dupâquier et Kessler (1992). Pour les données TRA-patrimoine, voir Bourdieu & al. (2004) et Bourdieu et Keszenbaum (2004).

les registres matricules et les autres sources TRA. Il s'agit de faire correspondre à chaque conscrit son éventuel acte de mariage et sa TSA. Globalement, les appariements effectués ne souffrent pas de biais importants, notamment en ce qui concerne la profession ou le lieu de résidence<sup>9</sup>.

### Évaluer statut et mobilité sociale

Seconde difficulté inhérente à toute étude sur la mobilité sociale, évaluer le statut social des individus. Saisir le capital professionnel des français vivants sous la Troisième République implique un effort considérable de décryptage et d'interprétation de nos sources. Les difficultés tiennent d'une part à l'imprécision du libellé des professions dans les données utilisées. En effet, en l'absence de définition standardisée des professions (un équivalent de l'actuel nomenclature des catégories socio-professionnelles établie par l'INSEE par exemple), un même mot recouvre une grande variété de métiers différents mais aussi des statuts très contrastés. D'autre part, et peut-être plus ennuyeux encore, un même libellé n'a pas la même signification à des moments différents du cycle de vie, en des lieux différents et à des périodes historiques différentes.

Malgré tous ses défauts, nous considérons que la mention de profession qui figure dans les sources a un sens, par elle-même et pour l'individu : cela a un sens de comparer la profession d'un père et d'un fils. Que les deux se désignent « boulanger » n'est pas indifférent et n'équivaut pas à la situation où l'un se dirait « boulanger » et l'autre « pâtissier ». Enfin, s'il y existe une pluriactivité importante, nous supposons que la mention déclarée correspond à celle que l'individu considère comme son activité principale. Pour obtenir un codage des professions, on commence par regrouper des « métiers », dans un sens très restreint, en créant une nomenclature unifiée<sup>10</sup>. Une fois cette nomenclature construite, on attribue à chacun des métiers ainsi obtenu un statut social, estimé en continu et fondé sur des données quantitatives provenant d'une source annexe et indépendante de notre échantillon : les données exploitées dans leur étude par Farcy et Faure (2003) à partir de ces mêmes registres matricules militaires. Elles fournissent des renseignements sur 48 136 individus provenant d'une dizaine de départements français<sup>11</sup>. À partir de ces données, on relie, à l'échelle individuelle, la profession déclarée à un certain nombre de caractéristiques afin d'évaluer le statut socio-économique des conscrits exerçant cette profession. On considère trois aspects de ce statut à vingt ans : le niveau d'instruction mesure la qualification du conscrit tandis que la taille et l'exemption traduisent ses conditions de vie durant l'enfance.

À partir de ces informations, on construit un classement des professions dans les données de Farcy et Faure, classement qui, après normalisation, fournit une hiérarchie continue des différentes professions sur la base des conditions de vie des conscrits exerçant ces professions. Cette hiérarchie est ensuite modulée selon certaines caractéristiques des individus au moment où l'on observe leur profession : le lieu de résidence, en opposant rural et urbain, et l'âge, en distinguant deux groupes - avant et après quarante-cinq ans. Cette opération achevée, on dispose pour chaque individu d'une évaluation du statut social à différents moments de son

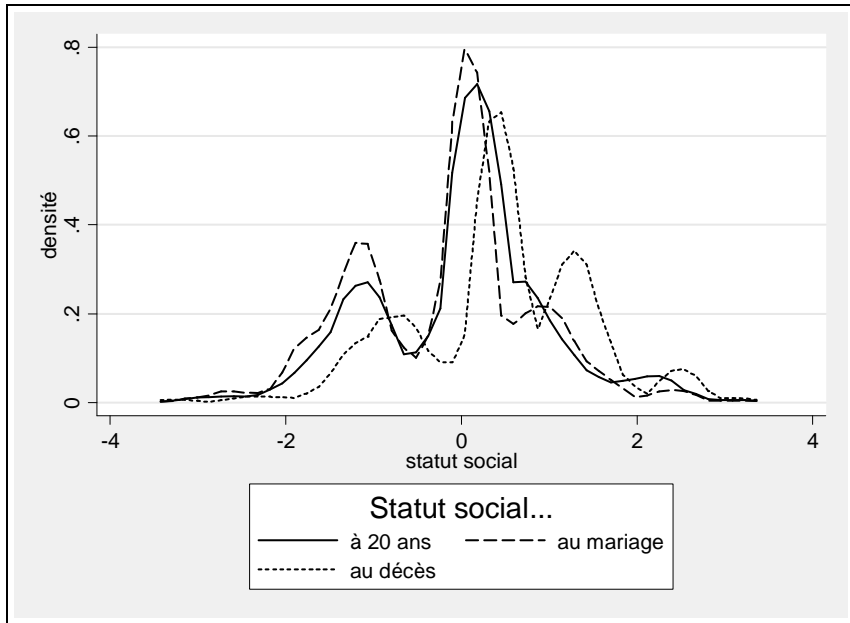
<sup>9</sup> Des régressions effectuées afin de déterminer les facteurs pouvant influencer l'appariement ne montrent pas de biais particuliers selon le statut social à vingt ans par exemple. La seule limite provient d'un meilleur appariement des riches (ceux qui possèdent un actif au décès) dans l'ensemble de la base.

<sup>10</sup> Il s'agit d'un regroupement initial qui permet d'éliminer erreurs de saisie, abréviations ou approximations (ainsi « CVR » est renommé cultivateur). Par ailleurs un certain nombre de métiers identiques ou très proches sont regroupés sous la même nomenclature (ainsi « agent de banque » est regroupé avec « employé de banque »). En sus, on a adopté certaines règles dans un souci de simplification. Pour le détail du codage des métiers et du statut, on renvoie à nouveau à Kesztenbaum (2006).

<sup>11</sup> Pour plus de précisions sur la base de données constituée par Jean-Claude Farcy et Alain Faure, on renvoie à leur ouvrage, Farcy et Faure (2003).

cycle de vie. La Figure 2 présente l'estimation ainsi obtenue de la profession à vingt ans, au mariage et au décès. Les différentes courbes sont marquées par des points de concentration relativement importants qui correspondent aux professions les plus représentées – ainsi de la profession de « cultivateur » qui concerne à elle seule un quart des conscrits. Plus généralement, le statut social augmente au cours du cycle de vie, notamment au décès, ce qui résulte autant d'un ajustement effectué pour tenir compte de l'âge auquel une profession est renseignée que d'une évolution mécanique des professions avec l'âge, par exemple du passage de garçon boucher à boucher qui se traduit par une augmentation du statut social.

FIGURE 2 : ESTIMATION EN CONTINU DU STATUT SOCIAL  
À DIFFÉRENTS MOMENTS DU CYCLE DE VIE



À partir du statut social ainsi codé, on cherche à évaluer la mobilité intragénérationnelle. Il s'agit de comparer la profession aux différents moments du cycle de vie, donc à vingt ans, au mariage et au décès<sup>12</sup>. On choisit de définir un seuil fixe qui classe un individu comme mobile socialement à partir de la comparaison de deux de ses professions. Le choix d'un tel seuil assure la comparaison entre la mobilité sociale à différents moments du cycle de vie mais permet aussi de comparer la mobilité sociale d'individus ayant, au départ, des statuts très différents. Si la difficulté posée par les marges n'est pas résolue (impossible de descendre ou de monter pour les deux extrêmes), elle est minorée par l'emploi d'une évaluation continue du statut social. De là, on considère donc qu'un conscrit a connu une mobilité sociale ascendante si son statut à un moment donné est supérieur à son statut antérieur plus 0,5. Symétriquement, un conscrit a connu une mobilité sociale descendante si son statut est inférieur à son statut antérieur moins 0,5. Le seuil utilisé a été choisi après plusieurs essais avec l'idée de mesurer au mieux un réel changement de statut et donc de réduire l'importance des changements

<sup>12</sup> Précisons qu'il s'agit là simultanément d'une hiérarchie chronologique : tous les conscrits sont observés à vingt ans. Le décès ne peut donc intervenir qu'après cet âge et, bien entendu, après le mariage. Dans certains cas, extrêmement rares au demeurant, le mariage intervient avant vingt ans. De tels individus n'ont pas été pris en compte dans cette étude.

mécaniques de statuts dus à l'évolution des professions au cours du cycle de vie - le statut social étant souvent plus élevé avec l'âge même si cela ne traduit pas nécessairement une mobilité sociale ascendante.<sup>13</sup>

### **Mobilité géographique et mobilité sociale**

Les conscrits sont donc suivis à partir de la fin de leur service actif, à vingt, vingt-deux ou vingt-trois ans suivant les cas<sup>14</sup>. Leur lieu de résidence et leur profession à ce moment-là servent de point de référence pour, respectivement, la mobilité géographique et la mobilité sociale. Plus exactement, on considère deux types de migrations, selon qu'il s'agit d'un changement de commune ou d'un déménagement à l'intérieur de la même commune. Cette distinction est particulièrement importante lorsque l'on s'intéresse à la mobilité sociale, une mobilité à l'intérieur de la même commune implique en effet une stabilité relative, notamment du fait que l'individu reste sur le même marché du travail, ce qui n'est sans doute pas le cas de celui qui change de commune. Les conséquences d'une migration intercommunale sont aussi fortes en termes de réseaux disponibles, de valorisation de ses compétences ou d'intégration dans un environnement qui apparaît, à plus d'un titre, nouveau. De la même façon, un changement de commune n'a pas la même signification selon que le migrant se rend dans une commune voisine, auquel cas il peut conserver réseaux et travail, ou dans une commune plus lointaine, ce qui implique des modifications plus radicales de son cadre de vie. Aussi, on distingue, au sein des migrants intercommunaux, ceux qui se rendent dans une commune proche de leur commune de départ (moins de dix-sept kilomètres), ceux qui accomplissent une migration plus lointaine (plus de dix-sept mais moins de cent kilomètres) et ceux qui réalisent une migration lointaine, au-delà de cent kilomètres de leur commune de départ<sup>15</sup>. La distance, mesurée à vol d'oiseau, entre les communes de départ et d'arrivée est ici un moyen d'approcher l'importance des changements produits par la migration.

---

<sup>13</sup> En réalité, les résultats présentés ici sont robustes à une augmentation faible du seuil (par exemple 0,75 ou 1).

<sup>14</sup> La durée du service actif varie en effet selon les périodes mais aussi les caractéristiques individuelles (par exemple dispenses partielles pour raisons familiales). L'analyse tient compte de cette diversité.

<sup>15</sup> Ces seuils ont été choisis pour des raisons tant théoriques qu'empiriques. Dans le premier cas, ils correspondent à une distinction selon la distance qui peut être parcourue par un migrant en une journée. Les migrants au-delà de dix-sept kilomètres sont donc ceux qui se trouvent à plus d'une journée de marche de leur ancien domicile. Dans le second cas, ils permettent de diviser les migrants en groupes relativement proportionnés, le premier seuil étant la médiane de la distribution (50% des migrants intercommunaux migrent à moins de dix-sept kilomètres de leur commune de départ) tandis que le second correspond au troisième quartile de cette distribution. On a donc divisé la population des migrants intercommunaux en 50%, 25% et 25% selon la distance qu'ils parcourent.

TABLEAU 1 : MOBILITÉ SOCIALE SELON LA PARTIE DU CYCLE DE VIE ET LE TYPE DE MIGRATION EFFECTUÉE

	Mobilité sociale								
	20 ans-mariage			20 ans-décès			mariage-décès		
	descend.	stable	ascend.	descend.	stable	ascend.	descend.	stable	ascend.
<b>N</b>	112	601	128	170	408	263	66	224	91
<b>Toutes migrations</b>									
sédentaires	12,1	75,3	12,6	17,8	54,3	27,9	16,7	65,2	18,2
migrants	16,1	62,6	21,3	21,9	44,4	33,7	17,7	55,4	26,9
Khi <sup>2</sup>		14,90***			14,06***			4,19+	
<b>Changement de commune</b>									
sédentaires	11,8	75,0	13,2	17,4	54,9	28,5	16,7	63,7	19,6
migrants	19,9	56,5	23,6	23,9	41,2	34,9	17,8	54,9	27,3
Khi <sup>2</sup>		21,84***			14,06***			3,56	
<b>Changement de résidence</b>									
sédentaires	13,6	72,1	14,3	19,2	51,0	29,8	16,2	62,1	21,7
migrants	11,9	68,2	20,0	22,0	44,1	33,9	20,2	50,5	29,4
Khi <sup>2</sup>		2,92			3,75			4,44+	
<b>Migration à courte distance</b>									
<b>N</b>	32	91	38	87	150	127	38	117	58
sédentaires	24,2	49,5	26,3	21,3	40,7	38,0	19,2	61,7	19,2
migrants	13,6	66,7	19,7	25,7	41,6	32,7	17,5	53,0	29,5
Khi <sup>2</sup>		4,95*			1,43			2,01	
<b>Migration à moyenne distance</b>									
sédentaires	13,1	59,8	27,1	24,1	40,7	35,3	13,3	61,7	25,0
migrants	33,3	50,0	16,7	23,6	42,3	34,2	19,6	52,3	28,1
Khi <sup>2</sup>		9,67***			0,09			1,79	
<b>Migration à longue distance</b>									
sédentaires	21,0	61,0	18,0	16,7	65,2	18,1	11,4	65,7	22,9
migrants	18,0	49,2	32,8	17,7	55,4	26,9	21,0	49,7	29,4
Khi <sup>2</sup>		4,61*			4,19+			5,34**	

*Lecture* : Proportion d'individus ayant un statut social inférieur, identique ou stable à deux moments de leur cycle de vie, selon qu'ils ont accomplis ou non au moins une migration dans l'intervalle. La statistique du khi<sup>2</sup> renvoie à un test d'égalité de la distribution selon la mobilité sociale chez les sédentaires et chez les migrants. Cette hypothèse d'égalité est éventuellement rejetée aux seuils de significativité suivants : + : 15%, \* : 10%, \*\* : 5%, \*\*\* : 1%.

On cherche à déterminer si la migration se traduit par un changement de statut social. Dans cette première approche il s'agit simplement de quantifier la mobilité sociale si l'individu réalise au moins une migration dans chacune des deux parties de son cycle de vie, soit entre vingt ans et son mariage ou entre vingt ans et son décès. Le Tableau 1 met en évidence des différences importantes entre migrants et sédentaires en termes de mobilité sociale. Globalement, une migration entre vingt ans et le mariage ou vingt ans et le décès est associée à une plus forte mobilité sociale, ascendante comme descendante. Mais cet effet provient uniquement des migrations intercommunales, les déménagements dans la même commune n'ont aucune influence sur la mobilité sociale. La décomposition des migrations intercommunales selon la distance parcourue permet, même si les effectifs sont réduits, de préciser quelque peu ces effets. La migration de courte distance est plutôt associée à une forte stabilité sociale lorsqu'elle se produit avant le mariage (67% de stables socialement contre 50% chez les migrants qui vont plus loin) tandis que les migrations à moyenne et longue distance ont un effet opposé sur la mobilité sociale : la première entraîne une forte diminution du statut social là où la seconde favorise la mobilité sociale ascendante.

On constate donc une influence de la mobilité géographique sur la mobilité sociale mais limitée aux changements de commune. Il semble que se rendre sur un marché du travail différent soit une condition sine qua non pour qu'un changement de résidence ait un impact sur le statut social. Pourtant, les conséquences d'un tel changement ne sont pas les mêmes selon la distance parcourue par le migrant. Les migrants proches connaissent ainsi une stabilité forte par

rapport aux autres migrants intercommunaux tandis que ceux qui parcourent une distance moyenne ont plus de chances d'aboutir à un statut social inférieur.

Les résultats précédents ne tiennent pas compte de l'hétérogénéité des conscrits et omettent ainsi un certain nombre de facteurs qui peuvent être liés à la migration géographique et à la mobilité sociale. Ainsi, le statut social de départ (à vingt ans) est bien entendu corrélé à la fois avec un changement de résidence et un changement de statut social. Plus encore, le moment où l'on dispose de la seconde profession est constant par rapport aux événements vitaux (mariage ou décès) mais, de ce fait même, variable dans le cycle de vie des individus. Si, en lui-même, le fait de se marier à vingt-deux ans ou à trente-deux ans a des implications différenciées sur la vie des individus et, simultanément, révèle des caractéristiques différentes, il pose ici un problème supplémentaire puisque la seconde profession n'est renseignée qu'à cet âge. Dès lors, quelle que soit l'idée que l'on se fait de l'évolution des carrières au cours du cycle de vie, il apparaît évident que le statut social va être fortement dépendant de l'âge auquel on le mesure. Pour tenir compte de ces différents effets, on utilise maintenant les caractéristiques du conscrit à vingt ans comme variables de contrôle dans une régression multinomiale. Il s'agit de déterminer les facteurs influençant la mobilité sociale, qu'elle soit descendante ou ascendante<sup>16</sup>.

TABLEAU 2 : EFFETS DE LA MOBILITÉ GÉOGRAPHIQUE SUR LA MOBILITÉ SOCIALE

	Mobilité sociale					
	20 ans-mariage		20 ans-décès		mariage-décès	
	descendante	ascendante	descendante	ascendante	descendante	ascendante
<b>Toutes migrations</b>						
N		796		784		351
Log vraisemblance		-536		-738		-314
Pseudo R <sup>2</sup>		0,1274		0,0820		0,0649
migrant	0,4529 *	0,6747 ***	0,5291 **	0,1255	0,1411	0,4471
sédentaire	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.
<b>Changement de commune</b>						
N		796		784		351
Log vraisemblance		-534		-734		-314
Pseudo R <sup>2</sup>		0,1319		0,0880		0,0669
migrant	0,7509 ***	0,8361 ***	0,7426 ***	0,4382 **	0,2703	0,5108 *
sédentaire	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.
<b>Changement de résidence</b>						
N		796		784		351
Log vraisemblance		-540		-740		-314
Pseudo R <sup>2</sup>		0,1225		0,0796		0,0652
migrant	-0,4852	0,3195	0,2873	0,0118	0,4117	0,4670
sédentaire	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.

*Lecture* : Coefficient de la variable indicatrice sédentaire/migrant dans un modèle logit multinomial où la variable dépendante ( $Y_i$ ) correspond aux trois cas : mobilité sociale descendante, pas de mobilité sociale et mobilité sociale ascendante. Un modèle différent est utilisé pour chaque type de mobilité sociale et chaque type de mobilité géographique. Tous les résultats sont contrôlés pour la durée du service actif (proxy pour l'entrée sous observation à des moments différents), l'âge auquel la seconde profession est connue (âge au mariage ou au décès suivant les cas), l'année de naissance, la mobilité avant vingt ans, le secteur d'activité à vingt ans et le statut social à vingt ans. Les seuils de significativité sont toujours : + : 15%, \* : 10%, \*\* : 5%, \*\*\* : 1%.

Globalement, les résultats énoncés plus haut de manière descriptive sont confirmés par l'analyse des régressions. La mobilité intercommunale augmente très fortement les chances d'une mobilité sociale, ascendante ou descendante. Entre deux individus ayant le même statut social à vingt ans, la même durée de service actif et se mariant au même âge, celui qui quitte sa

<sup>16</sup> On renvoie à Kesztenbaum (2006) pour plus de détails sur l'estimation du modèle. Pour tous les modèles utilisés ici, on ne peut rejeter l'hypothèse d'indépendance des alternatives non pertinentes (IIA).



commune de résidence à vingt ans avant son mariage a une probabilité beaucoup plus forte de changer de statut social. Un migrant a plus de chances de connaître une mobilité sociale s'il quitte son environnement proche alors que le seul déménagement à l'intérieur de la même commune ne lui apporte strictement aucun avantage, ce qui provient certainement d'une rupture avec les conditions de vie antérieures et notamment d'un changement de marché du travail.

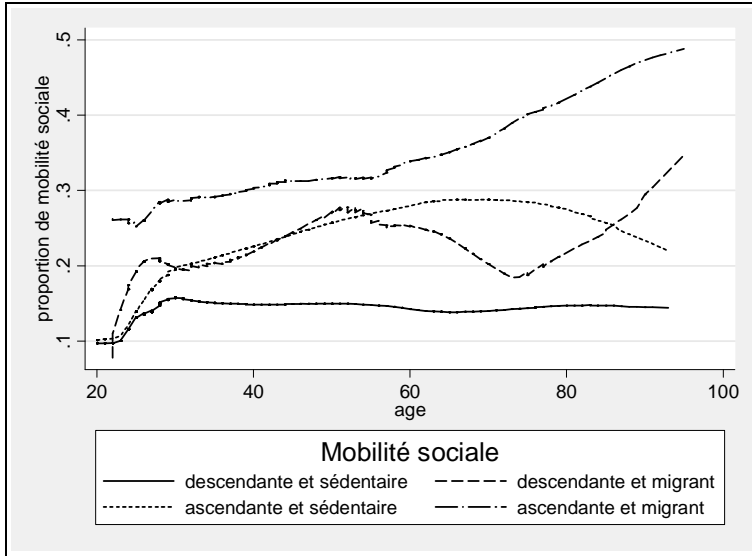
On peut à l'inverse imaginer des effets de sélection qui font que les migrants qui se permettent un changement de commune, et notamment ceux qui se rendent dans une commune éloignée, ont des avantages particuliers à faire valoir sur le marché du travail. Étant sans doute plus coûteuse, une migration lointaine n'est accomplie que lorsqu'elle offre des espoirs significatifs de réussite. De même, une telle migration est certainement mieux préparée et donc le fait d'individus mieux dotés en capital, économique, humain ou social.

Cette première analyse met en évidence une plus forte mobilité sociale, qu'elle soit ascendante ou descendante chez les migrants. La mobilité géographique est donc bien synonyme de changement de statut pour une proportion importante des migrants. Pour aller plus loin, il nous faut donc prendre en compte l'intégration dans le milieu d'arrivée des migrants. Au sein des migrants, l'hétérogénéité des parcours implique certainement une mobilité sociale différenciée. On cherche donc à estimer l'intégration dans le milieu par, d'une part, la durée de résidence dans la dernière commune où est recensée la profession et, d'autre part, le nombre de mobilités accomplies entre les deux professions.

### **Mobilité sociale et intégration dans le milieu**

Si la prise en compte de l'âge dans la partie précédente permettait de confirmer la plus importante mobilité sociale chez les migrants, on peut aussi envisager que les effets de l'âge sur le statut social soient différents chez les migrants et les sédentaires. Comme le montre la Figure 3, le statut social augmente avec l'âge dans pratiquement tous les cas mais cette augmentation ne se fait pas dans les mêmes proportions chez les migrants et les sédentaires. Ainsi, la proportion de mobilité descendante chez les sédentaires est constante au cours du cycle de vie, autour de 15% alors qu'elle est plus élevée, mais avec des fluctuations marquées chez les migrants. L'opposition est surtout flagrante pour la mobilité sociale ascendante qui augmente linéairement avec l'âge dans une proportion beaucoup plus forte chez les migrants.

FIGURE 3 : PROPORTION DE MOBILITÉ SOCIALE SELON L'ÂGE AUQUEL LA SECONDE PROFESSION EST RENSEIGNÉE



*Lecture* : Proportion d'individus ayant un statut social inférieur ou supérieur par rapport à celui à vingt ans selon leur âge au moment où la seconde profession est renseignée (N=1682). « Migrant » signifie au moins une migration intercommunale entre vingt ans et le moment où la seconde profession est renseignée. Moyennes mobiles.

Si cette analyse confirme la plus forte mobilité sociale des migrants, à tout âge, elle montre aussi que l'âge a des effets non négligeables sur les chances de connaître une mobilité sociale et que ces effets sont différents selon que l'individu est migrant ou sédentaire. Dans ce cadre, l'âge apparaît bien évidemment comme un proxy des différents événements que l'individu connaît au cours de sa vie. En particulier, des individus plus vieux vont avoir vécu plus longtemps au même endroit et donc être sans doute mieux intégrés dans leur environnement, disposant d'attaches familiales ou professionnelles plus nombreuses, ayant investi - dans un sens que l'on ne cherche pas à préciser ici - depuis plus longtemps en ce lieu. De ce fait, l'âge reflète aussi l'intégration dans la commune, et notamment sur le marché du travail, en ce qu'un individu plus jeune dispose de moins de ressources, sociales ou économiques dans son lieu de résidence. Ce point est particulièrement important pour les migrants intercommunaux qui se trouvent dans un environnement relativement nouveau, et doivent par exemple trouver du travail dans un lieu différent.

Ce n'est donc pas seulement l'âge en tant que tel qui importe mais la stabilité relative des migrants dans leur nouvel environnement. Le Tableau 3 estime la proportion de mobilité sociale chez les migrants intercommunaux selon l'âge auquel la profession est observée mais aussi selon leur durée de résidence dans la commune où ils se trouvent à ce moment-là. Compte tenu des faibles effectifs, on répartit les migrants en deux groupes, en utilisant la médiane de la distribution des migrants selon la durée<sup>17</sup>. Comme le montre le tableau, des différences importantes existent entre migrants, tout particulièrement aux premiers âges. Avant quarante ans, la mobilité sociale ascendante est beaucoup plus forte chez les nouveaux

<sup>17</sup> Pour les âges jeunes, il n'est pas possible d'utiliser exactement la médiane du fait que les premiers groupes sont relativement fournis.

arrivants que chez les migrants présents depuis plusieurs années. La mobilité descendante connaît, dans une moindre mesure, l'effet inverse avec une proportion plus forte chez les migrants qui résident dans la commune depuis plus longtemps. Globalement donc, même si les résultats n'apparaissent pas toujours significatifs, l'effet de la durée de résidence sur la mobilité sociale semble s'inverser au cours du cycle de vie. Entre vingt et cinquante ans, les migrants restés longtemps dans leur commune d'arrivée connaissent, par rapport à ceux qui viennent d'arriver, un déclassement social qui se traduit par une plus forte proportion de mobilité sociale descendante et une plus faible proportion de mobilité ascendante. Ensuite, ce rapport s'inverse, les migrants restés plus longtemps au même endroit étant plus nombreux à connaître une mobilité descendante. Ce dernier effet est toutefois beaucoup plus faible, apparaissant le plus souvent non significatif.

TABLEAU 3 : MOBILITÉ SOCIALE SELON L'ÂGE ET LA DURÉE DE RÉSIDENCE  
DANS LA COMMUNE, MIGRANTS UNIQUEMENT

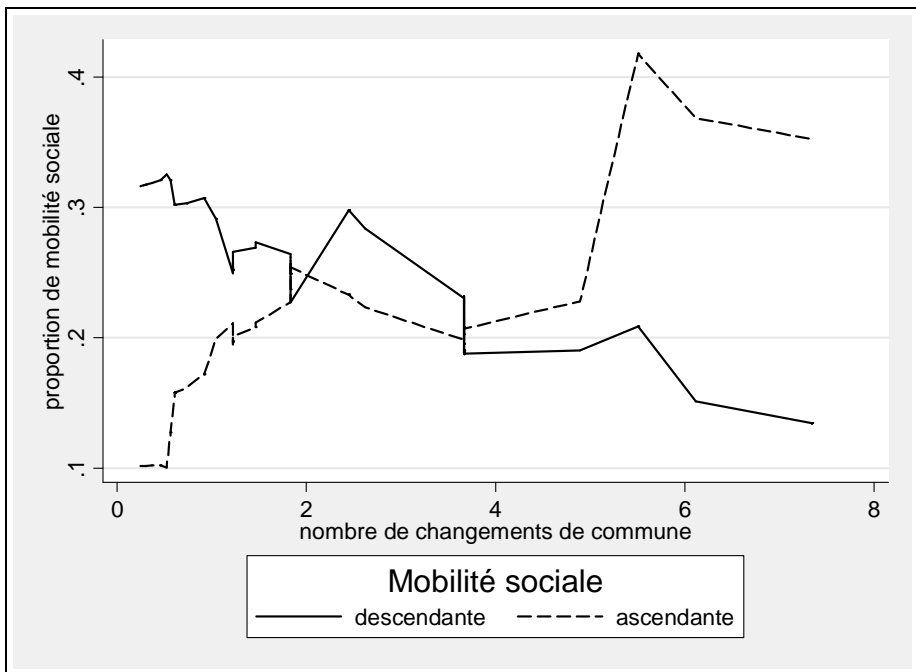
Age	durée de résidence	N	Mobilité sociale			
			descendante	khi <sup>2</sup>	ascendante	khi <sup>2</sup>
20-29	0	35	20,00	0,038	40,00	5,68**
	1 et +	88	21,59		19,32	
30-39	0-2	68	10,29	4,81**	41,18	7,53***
	3 et +	51	25,49		17,65	
40-49	0-4	39	20,51	0,88	33,33	0,3
	5 et +	26	30,77		26,92	
50-59	0-12	45	37,78	1,31	26,67	2,31+
	13 et +	35	25,71		42,86	
60-69	0-18	37	24,32	0,04	32,43	0,11
	19 et +	38	26,32		28,95	
70 et +	0-34	31	19,35	0,003	35,48	1,35
	35 et +	32	18,75		50,00	

*Lecture* : Proportion d'individus connaissant une mobilité sociale descendante ou ascendante selon leur âge au moment où la seconde profession est observée et leur durée de résidence dans la commune où ils se trouvent à ce moment-là. Seuls les migrants intercommunaux sont pris en compte ici. La statistique du khi<sup>2</sup> renvoie à un test d'égalité de la distribution selon les deux groupes définis par la durée de résidence. Les seuils de significativité sont toujours : + : 15%, \* : 10%, \*\* : 5%, \*\*\* : 1%.

La mobilité sociale est donc aussi liée à la trajectoire propre de chaque migrant et notamment à sa relative stabilité. Pour préciser ce dernier point, on utilise le suivi continu de la mobilité géographique durant la partie active du cycle de vie. Pour chaque conscrit, on peut évaluer le nombre de changements de commune accomplis entre sa vingtième année et son mariage, ce nombre nous servant à approcher la stabilité du migrant. Des déplacements fréquents reflètent un attachement faible aux lieux, une intégration limitée dans chaque endroit et peu d'investissements dans la commune de résidence tandis qu'à l'opposé se trouvent des migrants très occasionnels. Le nombre de changements de commune est standardisé : rapporté à la durée écoulée entre vingt ans et le mariage, il est ensuite multiplié par la durée moyenne d'observation - environ 3,7 ans - pour le rendre plus compréhensible. Le chiffre ainsi obtenu mesure donc précisément le nombre de changements de commune effectué par un conscrit s'il s'était marié 3,7 ans après la fin de son service actif et avait été observé pendant cet intervalle.

La Figure 4 reporte la proportion de mobilité sociale selon le nombre de changements de communes avant le mariage. Contrairement à ce que l'on aurait pu penser de prime abord, l'instabilité géographique - ici des changements de communes fréquents - n'est pas associée avec une plus forte mobilité descendante, bien au contraire. Dans l'ensemble, on peut distinguer trois groupes : les migrants très occasionnels ne changent de commune qu'une seule fois avant leur mariage tandis qu'à l'opposé certains migrants en changent fréquemment, plus d'une fois par an. Enfin, un groupe intermédiaire, situé entre ces deux extrêmes, change de commune tous les ans ou un peu moins. Pour tous ces migrants, la mobilité sociale est plus forte que chez les sédentaires (un peu plus de 10% de mobilité sociale, descendante ou ascendante), à l'exception de la mobilité ascendante pour les migrants très occasionnels. La différence entre les groupes provient plutôt de la hiérarchie entre mobilité sociale descendante et ascendante. Pour les migrants très occasionnels, le déclassement social semble être dominant et concerne presque le tiers des conscripts tandis que la promotion sociale est pratiquement inexistante. Les migrants intermédiaires (une migration par an ou un peu moins) sont caractérisés par une forte mobilité sociale mais celle-ci se traduit indifféremment par une mobilité ascendante ou descendante. Enfin, les migrants fréquents connaissent des taux très élevés de mobilité ascendante, au-delà de trente pour cent d'entre eux améliorent leur statut social entre vingt ans et le mariage.

FIGURE 4 : MOBILITÉ SOCIALE SELON LE NOMBRE DE CHANGEMENTS DE COMMUNE AVANT LE MARIAGE, MIGRANTS UNIQUEMENT



*Lecture :* Proportion d'individus connaissant une mobilité sociale descendante ou ascendante entre l'âge de vingt ans et leur mariage selon le nombre de changements de commune effectués dans cet intervalle. Ce nombre (changements de commune) est standardisé pour une durée moyenne d'observation de 3,67 années environ. Moyennes mobiles.

L'instabilité des migrants intercommunaux, évaluée par la durée de résidence ou le nombre de changements de commune, n'est pas associée à un déclassement professionnel, bien

au contraire. Migrer à répétition et donc rester peu de temps dans une même commune, signifie des chances bien supérieures de promotion sociale. À nouveau, une importante sélection dans le processus de migration peut expliquer ce résultat : les conscrits qui migrent à répétition disposent de ressources - dans tous les sens du terme - plus importantes que les autres. Mais ce point n'explique certainement pas tout et force est de constater que la migration est un élément essentiel de la mobilité sociale ascendante. Les conscrits de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle bénéficient à plein des opportunités géographiques qui leur sont offertes. Un certain nombre d'individus paraissent tirer meilleur parti des différences de développement économique entre les communes françaises et, grâce à une très forte mobilité géographique, sont capables de changer de marché du travail aussi souvent que nécessaire.

L'utilisation de la commune comme lieu de référence a permis de mettre en avant des différences marquées en termes de mobilité sociale entre ceux qui restent dans leur commune de résidence à vingt ans et ceux qui la quittent. Mais on peut aussi penser que la mobilité dépend autant - voire plus - des caractéristiques de la commune que du fait d'en changer. Ainsi, en des temps d'industrialisation et d'urbanisation (relative), il est facile d'imaginer que la mobilité sociale est différenciée à la campagne et en ville, dans des zones industrialisées plutôt que dans le monde rural. Ce qui compte alors ce n'est plus la migration en elle-même mais le fait d'aller dans un milieu où la mobilité sociale est plus forte. Effectuons donc une double comparaison, non plus seulement entre migrants et sédentaires mais entre migrants et sédentaires au lieu de départ - par exemple les migrants issus de la campagne à ceux qui restent à la campagne - et entre migrants et sédentaires au lieu d'arrivée - symétriquement entre les migrants issus de la campagne et les sédentaires de la ville.

### **La ville, lieu de la mobilité sociale ?**

Dans cette approche, on s'en tient à une définition dichotomique de la ville où chaque commune est ou n'est pas une ville. Cependant on introduit un élément dynamique propre au phénomène d'urbanisation lui-même. En d'autres termes, le caractère urbain ou rural d'une commune varie dans le temps, certaines communes deviennent des villes à un moment, d'autres (qui peuvent être les mêmes) perdent au contraire ce statut. Chaque individu présent dans l'échantillon est localisé dans une commune à tout moment de son cycle de vie et on peut alors définir son milieu de résidence, soit urbain soit rural, à ce moment-là. On caractérise ainsi des mobilités entre deux espaces, définis comme urbain et rural à chaque moment du temps mais aussi à chaque moment du cycle de vie de l'individu. Cependant, la place spécifique de la capitale dans l'ensemble de l'économie française, et notamment l'idée d'une plus forte mobilité sociale dans nous amène à mettre à part Paris. On considère donc finalement trois espaces, rural, urbain hors Paris et Paris et on étudie d'éventuelles migrations entre ces trois milieux.

Le Tableau 4 compare la mobilité sociale entre migrants et sédentaires à la fois selon le lieu de départ et le lieu d'arrivée. Dans l'ensemble, les migrants sont nettement plus mobiles socialement que les sédentaires, quels qu'ils soient. Cependant, les modalités pratiques de cette mobilité varient suivant les lieux d'origine et d'arrivée des migrants. Les migrants originaires d'un milieu urbain connaissent ainsi une forte dévalorisation de leur statut par rapport à leurs alter ego sédentaires avec une mobilité descendante plus de trois fois supérieure et une mobilité ascendante près de deux fois inférieure. Curieusement, cet effet n'est pas du tout apparent pour les migrants originaires de Paris qui se comportent, de ce point de vue, comme ceux originaires de la campagne avec une forte mobilité sociale, descendante comme ascendante. La comparaison selon le lieu de résidence au mariage donne un panorama quelque peu différent. Cette fois-ci c'est en ville que la mobilité sociale est la plus forte : les migrants qui se rendent en ville en venant d'un autre milieu connaissent une mobilité plus forte, surtout descendante, que les sédentaires restés en ville. Le modèle parisien est cette fois-ci très proche de celui des

urbains tandis que la campagne se démarque : les migrants vers le milieu rural ont une mobilité sociale identique à celles de ceux qui y sont restés.

TABLEAU 4 : MOBILITÉ SOCIALE COMPARÉE SELON LE LIEU DE RÉSIDENCE À VINGT ANS ET CELUI AU MARIAGE

Résidence	Migrant	N	Mobilité sociale		khi <sup>2</sup>	
			descendante	stable ascendante		
20 ans	Paris	sédentaire	171	14,04	70,76	4,72*
		migrant	43	20,93	53,49	
	urbain	sédentaire	114	6,14	76,32	4,66*
		migrant	20	20,00	70,00	
	rural	sédentaire	420	12,14	75,24	19,74***
		migrant	52	28,85	46,15	
Au mariage	Paris	sédentaire	171	14,04	70,76	4,86*
		migrant	21	28,57	47,62	
	urbain	sédentaire	114	6,14	76,32	19,04***
		migrant	77	25,97	49,35	
	rural	sédentaire	420	12,14	75,24	0,01
		migrant	17	11,76	76,47	

*Lecture* : Proportion d'individus connaissant une mobilité sociale descendante ou ascendante entre l'âge de vingt ans et leur mariage selon le type de commune à 20 ans et au mariage. « Migrant » signifie au moins un changement de milieu entre ces deux moments. Les « sédentaires » peuvent donc avoir réalisés une ou plusieurs migrations intercommunales mais seulement à l'intérieur du même milieu (entre communes rurales par exemple).

L'ensemble de ces analyses forme un schéma cohérent des interactions entre mobilité géographique et mobilité sociale. D'une part, il y a une nette polarisation urbain-rural qui met en évidence des mécanismes de mobilité sociale très différenciés entre les deux milieux. La ville est bien un lieu de mobilité sociale ascendante mais à la condition d'y rester. À l'inverse, ceux qui se rendent en ville connaissent une très forte mobilité sociale mais indifféremment ascendante ou descendante. La campagne présente un schéma pratiquement inverse : partir signifie une mobilité beaucoup plus forte mais y arriver en venant d'un milieu urbain ou parisien n'apporte aucun avantage sur ceux qui y sont restés. On retrouve quelque peu l'idée que l'on pouvait avoir a priori d'un marché du travail plus mobile en ville qu'à la campagne mais cette conclusion doit être nuancée puisque les citadins qui restent à la ville ne connaissent pas une mobilité particulièrement marquée, par exemple par rapport aux sédentaires de la campagne. Paris occupe dans cet ensemble un espace un peu à part puisque c'est un le seul milieu où les migrants sont toujours plus mobiles socialement que les locaux, que ce soit les migrants qui en partent ou ceux qui y arrivent. Au final, ce n'est donc pas seulement les caractéristiques du marché du travail qui permettent la mobilité sociale mais bien le fait de changer de milieu. Soit que les migrants aient des caractéristiques spécifiques en adéquation avec le lieu où ils se rendent, soit que la sédentarité en terme de milieu proviennent d'individus très stables, géographiquement comme socialement parce que bien implantés dans leur milieu et donc peu désireux d'en changer.

### Conclusion : la migration comme instrument de mobilité sociale

La migration constitue indéniablement une opportunité importante pour changer de statut social mais uniquement lorsqu'il s'agit d'un changement de commune. Dans tous les cas, les migrants intercommunaux connaissent une mobilité sociale nettement plus forte que ceux qui

n'en changent pas, notamment dans la première partie du cycle de vie (entre vingt et quarante ans environ). Les modalités pratiques de cette mobilité diffèrent selon que l'on considère ascension ou dévalorisation sociale. La première est plutôt associée à des migrations lointaines ou fréquentes tandis que la seconde concerne des migrants occasionnels ou parcourant une distance moyenne. En effet, c'est les migrants les plus mobiles qui connaissent la plus forte mobilité sociale ascendante. Il semble donc que la mobilité géographique soit utilisée par un groupe de migrants comme un investissement pour améliorer leurs chances d'une mobilité sociale. Spécialisés et sans doute bien dotés en capital, ces migrants profitent à plein des opportunités offertes par des niveaux de développement différenciés entre communes, même si celles-ci sont relativement lointaines. Enfin, la comparaison met en évidence une forte interaction entre le milieu d'origine ou de destination et le fait de changer de milieu. Ainsi, le marché du travail urbain n'est pas nécessairement plus mobile que celui de la campagne mais quitter la campagne accroît nettement les chances d'une mobilité sociale tandis que quitter la ville est plutôt associé à une dévalorisation du statut social.

L'analyse de la mobilité intragénérationnelle permet donc de mettre en évidence l'utilisation différenciée de l'espace par des individus au cours de leur cycle de vie et plus précisément de la partie active de celui-ci. La migration géographique apparaît dans ce cadre comme un investissement important qui implique des mutations professionnelles se traduisant souvent par un changement de statut social. Mais c'est aussi un investissement risqué, la mobilité sociale des migrants étant au moins aussi souvent descendante qu'ascendante. Pour aller plus loin, il semble nécessaire de mieux cerner les caractéristiques des migrants pour déterminer précisément si c'est les avantages qu'ils possèdent sur les sédentaires qui expliquent leur plus forte mobilité sociale - effet de sélection de la migration - ou si c'est l'adéquation entre leurs caractéristiques propres et celles des lieux où ils se rendent qui permet une telle mobilité.

## BIBLIOGRAPHIE

- BONNEUIL N. et ROSENTAL P.-A. (1999), « Changing Social Mobility in XIXth-century France », *Historical Methods*, 32, 2, p. 53-73.
- BOUCHARD G., DICKINSON J. A. et GOY J. (1998), *Les exclus de la terre en France et au Québec, XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles : la reproduction familiale dans la différence*, Sillery (Québec), Ed. du Septentrion.
- BOURDIEU J., POSTEL-VINAY G., SUWA-EISENMANN A. (2004), « Défense et illustration de l'enquête 3000 familles », *Annales de démographie historique*, p. 19-52.
- BOURDIEU J. et KESZTENBAUM L. (2004), « Vieux, riches et bien portants. Une application de la base « TRA » aux liens entre mortalité et richesse. », *Annales de Démographie Historique*, p. 79-105.
- CHARLE C. (1991), *Histoire sociale de la France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éd. du Seuil.
- COURGEAU D., (1984) - Relations entre cycle de vie et migrations, *Population*, 39, n° 3, pp. 483-514.
- COURGEAU D. et LELIEVRE E. (2003), « Les motifs individuels et sociaux des migrations », in *Démographie : Analyse et Synthèse, vol. IV : Les déterminants de la migration*, G. Caselli, J. Vallin, G. Wunsch (éds), Ined/Puf, Paris, pp. 147-169.
- DUPAQUIER J. et KESSLER D. (1992), *La société française au XIX<sup>e</sup> siècle. Tradition, transition, transformations*, Fayard.

- ERIKSON R. et GOLDTHORPE J. (1993), *The constant flux. A study of class mobility in industrial societies*, Clarendon Press, Oxford.
- FARCY, J.-C., et FAURE A. (2003). *Une génération de Français à l'épreuve de la mobilité. Vers et dans Paris : recherche sur la mobilité des individus à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle*. Paris : I.N.E.D.
- FERRIE J. P. (2005), « The end of American exceptionalism? Mobility in the United States since 1850 », *the Journal of Economic Perspectives*, 19 (3), p. 199-215.
- GOUX D. et MORIN E. (1997), « Destinées sociales : le rôle de l'école et du milieu d'origine », *Économie et Statistique*, n° 306, p. 13-26.
- GRIBAUDI M. (1987), *Itinéraires ouvriers. Espace et groupes sociaux à Turin au début du XX<sup>ème</sup> siècle*, Paris.
- HÉRAN F. (2004), « La mobilité sociale, du passé au présent », in *Démographie : Analyse et Synthèse, vol. VI : Population et société*, G. Caselli, J. Vallin, G. Wunsch (éds), Ined/Puf, Paris, p. 389-418.
- HERSCOVICI S. (1998), « Migration and economic mobility : wealth accumulation and occupational change among antebellum migrants and persisters », *The Journal of Economic History*, 58 (4), p. 927-955.
- KESZTENBAUM L. (2006), *Une histoire d'espace et de patrimoine : réseaux de mobilité professionnels ou familiaux dans la France de la Troisième République*, Thèse de doctorat, IEP Paris.
- LAMBERT S., « La migration comme instrument de diversification intrafamiliale des risques : une application au cas de la Côte d'Ivoire », *Revue d'économie du développement*, 2, 1994, p. 3-38.
- LESGER C., LUCASSEN L. et SCHROVER M. (2002), « Is there life outside the migrant network ? German immigrants in XIXth century Netherlands and the need for a more balanced migration topology », *Annales de démographie historiques*, 2.
- MOCH L. P. (1992b), *Moving Europeans. Migrations in Western Europe since 1650*, Bloomington-Indianapolis.
- OGDEN P. E. et WHITE P.E. (dir.) (1989), *Migrants in modern France. Population mobility in the late 19th and 20th centuries*, Unwin Hyman, London.
- ROSENTAL P.A. (1999), *Les sentiers invisibles. Espace, familles et migrations dans la France du 19<sup>ème</sup> siècle*, EHESS, Paris.
- ROYNETTE O. (1999), *Bon pour le service. L'expérience de la caserne en France à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle*. Belin, Paris.
- SEWELL W. H. (1985), *Structure and mobility: the men and women of Marseille, 1820-1870*, Cambridge, New York et Paris, Cambridge University Press et EHESS.
- SEWELL W. H. et HAUSER R. M. (1975), *Education, occupation, and earnings : achievement in the early career*, DF Alwin, New York, Academic Press.
- STARK O. (1991), *The migration of labor*, Oxford, Basil Blackwell.